



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
L'Europe investit dans les zones rurales

**Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez »  
du jeudi 15 décembre 2022  
Espace le Kiasma - Salle Paganini - Castelnau-le-Lez**

L'an deux mille vingt et un, le 15 décembre,  
Le Comité de pilotage, dûment convoqué à l'espace le Kiasma - Salle Paganini à Castelnau-le-Lez

### **Participants**

#### Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée	non représenté
Conseil Départemental de l'Hérault	représentée par Madame Jacqueline Markovic
Commune de Castelnau le Lez	représentée par Madame Nathalie Levy
Commune de Clapiers	représentée par Monsieur Gilles Dutau
Commune des Matelles	non représentée
Commune de Montferrier-sur-Lez	représentée par Madame Michèle tomas
Commune de Montpellier	représentée par Monsieur Stéphane Jouault
Commune de Prades-le-Lez	représentée par Monsieur Bertrand Plez
Commune de Saint Clément-de-Rivière	représentée par Monsieur Maurice Brunel
Montpellier Méditerranée Métropole	excusée
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	représentée par M. Jean-Claude Armand
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Pic Saint-Loup	non représenté
EPTB Lez	représenté par M. Jean-Claude Armand

#### Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement	non représentée
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	non représentée
Commission Locale de l'Eau du SAGE	excusée
Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	
Régie des Eaux de Montpellier	représentée par Monsieur Grégory Vallée
Société BRL Exploitation	non représentée
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	non représentée
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	représentée par Monsieur Jean-Jacques Daumas
AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule	non représentée
Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault	excusée
Montpellier Métropole canoë-kayak UC	représenté par Madame Marie-Hélène Cocq
Montpellier Canoë-Kayak Eaux vives	représenté par Madame Elodie Faure
Association « Les Ecologistes de l'Euzière »	représentée par Monsieur Clément Lemarchand

Association « Lez vivant » Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	représentée par M. Gérard Miclet excusé
Association « SOS Lez Environnement »	non représentée
Association « Prades-le-Lez Environnement »	représentée par M. André Rouzière
Ensa Montpellier	non représentée
Groupeement Foncier Agricole Saint Sauveur du Pin Vergers de Saint Clément	non représenté
Association Sauvegarde des berges du Lez	non représentée
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	non représentée
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	excusé
Comités départementaux de sports de pleine nature	non représentés
Comité départemental de canoë-kayak	non représenté
Comité départemental de randonnée pédestre	non représenté

#### Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	représentée par Madame Nathalie Lamande
Agence régionale de Santé (ARS)	non représentée
Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)	excusée
Direction départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP)	non représentée
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS)	non représentée
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	excusée
Office Française de la biodiversité	excusée

#### **Autres participants :**

Monsieur Olivier Thaler - Commune de Saint Clément-de-Rivière  
 Madame Catherine Dayre – Ville de Castelanau-le-Lez  
 Madame Juliette Picot - Montpellier Méditerranée Métropole  
 Monsieur Olivier de Labrusse – Collectif des associations « Belvédères sur la vallée du Lez »  
 Madame Emma Lapique - Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup  
 Monsieur Maxime Bellifa – Association « Les Ecologistes de l'Euzière »  
 Monsieur Arnaud Corbarieu – Aquascop  
 Madame Marie-Claude Dop - Association Berges du Lez et vieux village  
 Monsieur Petit - Association Berges du Lez et vieux village  
 Madame Géraldine Vacquier - EPTB Lez  
 Madame Hélène Fabrega- EPTB Lez  
 Madame Anne Boursiac - EPTB Lez

#### **Autres invités excusés :**

Madame Isabelle Touzard - Montpellier Méditerranée Métropole  
 Madame Saveria Léandri - Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)  
 Monsieur Frederic Huset - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse  
 Monsieur Robert Contreras - Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault

#### **Ordre du jour**

- **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 09 décembre 2022.**
- **Bilan de l'animation 2022 et perspectives 2023.**

- **Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 portant sur la restauration d'un habitat naturel rivulaire et limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau / Parc Monplaisir / Commune de Castelnaud-le-Lez.**
- **Présentation des travaux d'aménagement du gué du Lez / Domaine de Restinclières / Conseil Départemental de l'Hérault.**
- **Présentation du projet « La Loutre d'Europe et le Lez : connectivité écologique et perceptions/ représentation de la biodiversité » / CNRS - EPTB Lez.**
- **Présentation du suivi du chabot du Lez réalisé en 2022 / Aquascop / OFB / EPTB Lez.**
- **Échanges / questions diverses.**

La séance est ouverte à 14h00 par Monsieur Jean-Claude Armand, Président du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Lez ».

Madame Isabelle Levy, au nom de la commune de Castelnaud-le-Lez adresse un message d'accueil et de remerciement à l'ensemble des participants de la réunion.

- **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 09 décembre 2022 – Jean Claude Armand – Président du comité de pilotage**

M. ARMAND, Président élu du COPIL, présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 09 décembre 2021.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- **Bilan de l'animation 2022 et perspectives 2023 – Vincent Sablain – EPTB Lez**

M. SABLAIN, animateur du site Natura 2000 « Le Lez », présente le bilan de l'animation pour l'année 2022.

M. THALER demande quelle est la démarche pour pouvoir bénéficier d'animations de sensibilisation du site Natura 2000 par un groupe scolaire.

M. SABLAIN répond qu'il suffit de contacter l'animateur Natura 2000 qui peut répondre selon ses disponibilités à des demandes ponctuelles. Cependant, il indique qu'il n'y a pas des moyens extensibles qui permettent de déployer un programme d'animations sur les scolaires dans le cadre de Natura 2000. En revanche dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Le Lez », il est en réflexion la création d'outils pédagogiques notamment par la réalisation d'une mallette pédagogique autour de la biodiversité du Lez. Cette action ne sera pas effective avant 2024.

M. BRUNEL demande quelle est la participation et la surveillance de l'animateur Natura 2000 sur la source du Lez et son exploitation pour l'eau potable.

M. SABLAIN répond qu'au titre de Natura 2000, il n'y a pas de surveillance spécifique par rapport à la source du Lez notamment sur l'eau potable. Il précise qu'il existe un comité technique intitulé «Cotrelez» qui est piloté par la Régie des eaux de la Métropole pour le suivi de l'exploitation de la source du Lez. Il réunit l'ensemble des acteurs, dont l'EPTB Lez en sa qualité d'animateur du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE).

M. De LABRUSSE intervient pour demander quelle suite sera donnée au travail réalisé en 2021 par l'association les amis de la Chapelle de Baillarguet en vue de la valorisation et la restauration patrimoniale et historique de la source du Lez.

M. VALLEE répond que la Régie des Eaux a en charge la production d'eau potable de la source du Lez et qu'elle intervient en partenariat avec l'EPTB Lez sur la partie conservation. A ce titre la Régie des Eaux et l'EPTB Lez reviendront vers les associations pour échanger et travailler ensemble une fois le projet de restauration et de valorisation de la source du Lez lancé.

M. SABLAIN précise que le projet est en émergence et que sur le côté patrimonial, il sera nécessaire de s'appuyer sur les associations du collectif « Belvédère sur la vallée du Lez » pour valoriser leur travail.

M. MICLET demande si l'animateur Natura 2000 est au courant de l'intervention sur la ripisylve réalisée sur la plaine du Fesquet à Clapiers où le débroussaillage a été fait de manière intempestive.

M. SABLAIN répond qu'il est toujours bien de mettre au courant l'animateur du site Natura 2000 et précise qu'il n'a pas eu connaissance de cette information. Par contre, une demande de la part du GEVES pour l'abattage de certains arbres a été faite mais il leur a été demandé de ne pas les couper en vue d'assurer le maintien d'espèces protégées (insectes xylophages notamment).

M. SABLAIN rappelle que la ripisylve n'a pas de statut de protection et que réglementairement Natura 2000 n'a pas de portée juridique forte si ce n'est dans le cadre des évaluations des incidences. Si les actions ne sont pas soumises au régime de déclaration d'autorisation ou à un régime d'évaluation des incidences, il n'y a pas de moyen d'action au titre de Natura 2000. C'est notamment le cas pour toutes les actions d'entretien courant dont l'élagage et l'abattage.

M. PLEZ demande si dans ce cadre-là, le classement en espace boisé classé ou en espace protégé serait intéressant.

M. SALBAIN approuve cette proposition car l'EBC aura une portée juridique forte.

M. De LABRUSSE précise que sur le secteur situé en face du Fesquet, il existe un autre instrument juridique fort qui est le site classé « Paysages de Frédéric Bazille ».

M. SABLAIN complète en expliquant qu'il faut que la commission des sites soit saisie pour donner un avis sur les projets. Il n'est pas sûr que sur de la gestion courante non soumise une réglementation soit concernée même si cette intervention est régulière et impacte les paysages ou les enjeux de biodiversité du site.

M. PETIT demande si Natura 2000 peut se saisir des enjeux liés à la biodiversité et de la protection des ripisylves.

M. SABLAIN répond que Natura 2000 vise effectivement à préserver les enjeux de biodiversité identifiés dans la Directive Habitats Faune Flore. Concernant les ripisylves, les forêts qui bordent les rivières ne présentent pas toutes des enjeux. En effet, il existe des ripisylves sans enjeux qui ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire. A noter que les ripisylves ne sont pas protégées juridiquement, au niveau de l'état français.

Mme LAMANDE intervient en expliquant qu'il existe également la solution de prise d'un arrêté de protection des habitats naturels.

M. DUTAU demande si les élagages intempestifs ne sont pas soumis à évaluation des incidences.

M. SABLAIN répond que l'élagage n'est pas soumis à évaluation des incidences. En effet, les évaluations d'incidences sont encadrées par des arrêtés avec une liste nationale et des listes locales qui fixent les projets soumis à évaluation d'incidences.

Mme LAMANDE précise que n'importe quel projet ou travaux ayant un impact peuvent être soumis à évaluation des incidences. Sur des cas particuliers, il est possible d'envoyer un courrier à la DDTM mais également à la Préfecture pour l'alerter sur des travaux afin que les services de l'Etat demandent au porteur du projet ou des travaux une évaluation des incidences.

M. ARMAND rappelle que tout ce qui relève du réglementaire est de la prérogative de l'Etat. Le bon réflexe est donc de saisir les services de l'Etat. Le rôle de l'animateur Natura 2000 est de faire connaître les enjeux du site de façon à ce qu'ils soient pris en compte par les gestionnaires ou propriétaires concernés par le périmètre Natura 2000 du Lez.

Mme DOP demande pourquoi dans le dossier du projet d'aménagement du parking de la clinique du Parc, il n'y a pas eu d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 notamment sur l'impact de la ripisylve.

M. SABLAIN répond qu'en tant qu'animateur Natura 2000, il n'est pas forcément au courant des permis d'aménager. Par contre, il précise qu'un travail d'expertise a été fait par rapport à ce projet. Il n'a pas été révélé d'abattage massif par rapport à l'état préexistant.

Il rappelle que l'EPTB est vigilant sur ces sujets mais que pour le cas présent il n'a pas été constaté d'extension de la surface du parking.

M. ARMAND rappelle que tous ce qui relève du règlementaire est de la prérogative de l'État, que les aspects réglementaires relèvent des services préfectoraux et que l'EPTB Lez n'est pas service instructeur et n'a pas compétence pour délivrer des autorisations.

Mme LAMANDE explique qu'il est compliqué pour les services de l'État de suivre l'ensemble des dossiers du fait des faibles effectifs disponibles.

- **Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 portant sur la restauration d'un habitat naturel rivulaire et limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau / Parc Monplaisir / Commune de Castelnau-le-Lez – Vincent Sablain – EPTB Lez**

M. SABLAIN, animateur du site Natura 2000 « Le Lez », présente les actions engagées en 2022 dans le cadre de ce contrat signé par la commune de Castelnau-le-Lez.

Mme. DOP demande si suite au coup d'eau qu'il y a eu récemment les plantations n'ont pas été endommagées.

M. SABLAIN répond que les plantations n'ont pas bougées à part un piquet de mise en défens qui a été déchaussé.

Mme DAYRE fait un retour d'expérience sur ces travaux en précisant que ça a été une vraie réussite notamment esthétiquement car les berges restaurées étaient très dégradées.

M. JOUAULT trouve que le chantier qui a été réalisé est un beau projet et souhaiterait que la ville de Montpellier réalise dans le même esprit de préservation et de restauration sur le secteur de Lavalette et demande comment il est possible de s'articuler entre la ville et l'EPTB Lez.

Mme PICOT intervient en précisant que la Métropole va porter une étude de faisabilité portant sur la restauration hydromorphologique du secteur de Lavalette avec prévision des travaux pour 2025. Cette étude s'insère dans le cadre du contrat grand cycle animé par l'EPTB Lez.

M. SABLAIN complète en rappelant que le projet de grand parc de la biodiversité sur le Lunaret pourra constituer un cadre pour intégrer les différentes problématiques de façon globale et cohérente notamment en ce qui concerne la fréquentation, la biodiversité ou la restauration du cours d'eau et de ses milieux associés.

M. JOUAULT précise qu'il faudrait que l'EPTB Lez soit intégré dans le comité de pilotage.

M. SABLAIN répond que l'EPTB en tant que structure animatrice du site Natura 2000 est à la disposition de la ville et de la Métropole pour travailler sur ce projet.

M. DE LABRUSSE se félicite des travaux réalisés et insiste sur la nécessité de réaliser des travaux de restauration mais que le mieux serait d'éviter les travaux et aménagements qui aboutissent à de la dégradation des milieux.

M. SABLAIN répond qu'il vaut mieux anticiper que de réparer les dégradations mais à ce jour il faut composer avec l'héritage que l'on a. En revanche, l'EPTB Lez a porté une étude à l'échelle du bassin versant sur la restauration hydrologique des cours d'eau avec une entrée globale avec des actions sur des linéaires importants. Les actions qui découleront de cette étude, qui sont à porter par les GEMAPIENS, pourront constituer une réponse pour restaurer les milieux.

M. De LABRUSSE indique des manques dans cette étude qui ne comporte pas de volet sur les paysages et le patrimoine.

M. SABLAIN répond que cette étude constitue un diagnostic global duquel vont être déclinées des études de faisabilité pour chacun des projets qui intégreront les enjeux paysagers et patrimoniaux.

Mme FABREGA intervient pour préciser que dans le cadre du contrat grand cycle qui a été signé entre les différents partenaires, il y a deux études intéressantes. L'une pour répondre à la complémentarité de l'étude hydromorphologique, c'est le lancement d'une étude espace de bon

fonctionnement des cours d'eau où un volet socio patrimonial sera mis en avant. L'autre sera la mise en place de plans de gestion des zones humides notamment sur le Lez amont où il sera pris en compte les fonctionnalités et l'intégration d'un volet patrimonial.

M. PETIT demande une extension du périmètre Natura 2000 sur une parcelle de la commune de Castelnaud le Lez.

M. SABLAIN répond que la parcelle évoquée est déjà dans le site Natura 2000 qui s'étend de la source du Lez jusqu'au pont de la Concorde soit sur 15km de long (239 ha).

- **Présentation des travaux d'aménagement du gué du Lez / Domaine de Restinclières / Conseil Départemental de l'Hérault – Vincent Sablain – Conseil Départemental de l'Hérault**

M. SABLAIN, présente en tant que représentant du maître d'ouvrage le projet et les aménagements réalisés.

M. ROUZIERE demande si côté domaine de Restinclières, il a été réalisé une protection contre les pique-niques et les baignades.

M. SABLAIN répond que l'accès qui existait jusqu'à présent pour ces activités va être fermé.

Mme PICOT demande quels sont les usages de la passerelle.

M. SABLAIN répond que ce sera pour des usages vélo et piéton. Il précise également qu'à chaque entrée de la passerelle des chicane ont été posées afin que le passage à vélo se fasse pied à terre.

M. LEMARCHAND demande s'il est prévu de la surveillance et de la sensibilisation du fait que ce site est utilisé pour la baignade et si une présence des policiers municipaux est envisageable pour le respect des aménagements et du site.

M. SABLAIN répond qu'il va y avoir deux temps. En premier, le radier du gué du Lez va être fermé. Par contre, la partie amont sera fermée mais pas totalement afin que les gens s'approprient l'endroit, acceptent les nouveaux usages, les nouvelles règles. A terme, tout sera définitivement fermé et restauré avec des plantations. De la surveillance sera à prévoir notamment par les agents du domaine de Restinclières. Un travail est en cours pour la mise en place d'animation sous le modèle du maraudage pour pouvoir sensibiliser les usagers. Il faudra également prévoir un travail avec les services de police des communes.

M. PLEZ demande si le débarquement à cheval a été réalisé.

M. SABLAIN répond que cette opération n'a pu avoir lieu car le débarqueur a eu un grave accident juste avant le démarrage des travaux.

- **Présentation du suivi du chabot du Lez réalisé en 2022 / Aquascop / OFB / EPTB Lez – Arnaud Corbarieu – Bureau d'étude Aquascop**

M. Arnaud CORBARIEU, ichtyologue chez Aquascop, présente le suivi réalisé sur le chabot du Lez en 2022.

M. JOUAULT demande pourquoi il n'y a pas eu de suivi du chabot du Lez à la source avant.

M. CORBARIEU répond qu'avant le débit réservé soit relocalisé au droit de la source, il y avait un secteur de 150m où il y avait un radier dont la fonctionnalité était dégradée avec des impacts négatifs importants sur les populations piscicoles. Il ne faisait pas l'objet d'un suivi piscicole particulier d'où l'absence de données.

M. SABLAIN complète en précisant qu'il y avait une mise en eau régulière de ce radier mais avec des assècs assez importants en été. Le chabot qui était présent dans ce secteur recolonisait quand il y avait de l'eau la partie amont et lorsque c'était en assèc il restait piégé dans des vasques d'eau avec

pour conséquence une importante mortalité. A partir de 2013, il a été réalisé des pêches de sauvetage pour récupérer le maximum de poissons. En 2016, la relocalisation du débit réservé a permis de remettre en eau le radier de la source du Lez ce qui a constitué une action très importante pour améliorer l'état de conservation des populations du chabot du Lez.

M. PLEZ demande s'il y a un impact connu suite à la prolifération des cyanobactéries sur les populations du chabot du Lez.

M. CORBARIEU répond que généralement non car les poissons sont peu sensibles aux effets toxiques des cyanobactéries par rapport aux autres animaux. De plus, le chabot va avoir un habitat plutôt dans les secteurs courants et très oxygénés. Les flocs de cyanobactéries ne se stockent pas sur les zones de radiers mais plutôt sur les zones d'eau stagnante.

M. BRUNEL demande pourquoi le chabot n'existe que dans le Lez et pourquoi le chabot a été trouvé plus en aval.

M. CORBARIEU répond qu'il existe plusieurs espèces de chabots répartis sur le territoire français toujours dans le même type de milieu, courants, frais et oxygénés. Il faut savoir que tous les Chabots sont dépourvus de vessie natatoire et ne sont pas de grands nageurs, ils sont de fait peu mobiles. Le bassin versant du Lez a abrité un ancêtre commun du chabot en France. Comme le bassin versant du Lez est cloisonné, sans interaction avec d'autres bassins versant (Hérault, du Rhône...), le chabot a évolué génétiquement depuis plusieurs milliers d'années sans interaction avec d'autres populations de chabot.

M. THALER demande si on connaît le domaine vital d'un individu et sa période de reproduction.

M. CORBARIEU répond qu'il y a des études qui ont été faites sur des individus de chabot. Elles ont révélé qu'il pouvait se déplacer entre 100 et 300m. Cependant, sur le chabot du Lez, il n'y a pas eu d'étude spécifique sur ce sujet. C'est une espèce qui est assez territoriale et de ce fait peu mobile particulièrement en période de reproduction.

La période de reproduction du chabot du Lez est de février à juillet. Il faut que la température atteigne un certain degré pour la maturation. Par contre, la période est aussi longue car on se situe sur un régime de source avec une température qui varie peu de la fin de l'hiver au début de l'été. Par ailleurs l'avantage écologique de cette espèce de poisson est de pondre de façon fractionnée. Les femelles peuvent se reproduire avec plusieurs males ce qui permet un brassage génétique. Sur l'aspect territorial, là où l'habitat est favorable la densité de chabot est de 4 à 6 poissons par mètre carré. Les chabots males vont donc être peu mobiles et défendre leur gîte de reproduction vis-à-vis des autres males.

Mme PICOT intervient sur la pêche d'anguilles à la source et précise que tout le travail qui a été fait sur les passes à anguilles a été bénéfique.

M. CORBARIEU répond que sont capturés chaque année 1 ou 2 individus matures à la source potentiellement sédentarisés en eau douce.

Mme DOP demande si le silure peut être un prédateur du chabot.

M. CORBARIEU répond que non car le silure n'est pas du tout présent dans la zone d'habitat des populations de chabot.

- **Présentation du projet « La Loutre d'Europe et le Lez : connectivité écologique et perceptions/ représentation de la biodiversité » / CNRS - EPTB Lez.**

M. Vincent SABLAIN, animateur du site Natura 2000 « Le Lez », présente le projet porté par le Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive (CEFE – CNRS) visant à connaître la dynamique de colonisation de la Loutre d'Europe sur le Lez.

M. LEMARCHAND intervient pour proposer le prêt de pièges photos que possèdent les Ecologistes de l'Euzière pour des projets comme celui-ci sous la forme d'un partenariat.

#### ➤ **Echanges / questions diverses**

Compte tenu de l'heure avancée et des conditions météo incertaines M. SABLAIN propose de reprogrammer la sortie terrain au printemps (fin mai début juin). Une date de sortie sera proposée aux membres du comité de pilotage lors de l'envoi du compte-rendu de la séance.

\* \* \* \* \*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 16h30.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez »  
M. Jean-Claude ARMAND

